

MANDAT
(en prévision d'inaptitude)

DE:

.....

.....

O1 (ci-après appelé(e) "le mandant")

À:

.....

.....

(ci-après appelé(e) "le mandataire")

(le mandant et le mandataire ci-après collectivement appelés "les parties")

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE, s'il devenait inapte, le mandant désire confier un mandat de pleine administration au mandataire pour toutes ses affaires;

CONSIDÉRANT QUE le mandant désire confirmer ce mandat par écrit;

CONSIDÉRANT QUE le mandant a la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour confier le présent mandat au mandataire;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LE MANDANT STIPULE CE QUI SUIT:

1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent mandat.

O2 2.00 OBJET

2.01 Advenant que le mandant devienne inapte, c'est-à-dire incapable de prendre soin de lui-même ou d'administrer ses biens, par suite, notamment, d'une maladie, d'une déficience ou d'un affaiblissement dû à l'âge qui altère ses facultés mentales ou son aptitude physique à exprimer sa volonté, le mandant donne expressément le pouvoir au mandataire de le représenter et l'autorise à poser tout acte de pleine administration avec tous les pouvoirs nécessaires pour les accomplir, y incluant mais sans restreindre la généralité de ce qui précède:

a) Administrer et gérer tous ses biens mobiliers, y incluant:

- acquérir, donner en garantie, hypothéquer, échanger, céder, vendre ou autrement aliéner tous biens mobiliers;
- offrir en location, louer ou sous-louer tout meuble;
- signer, renouveler ou résilier un bail relatif à tout meuble;
- percevoir les loyers;
- reprendre possession de tout meuble;
- entretenir, faire entretenir, réparer ou faire réparer tout meuble;

[]

mandant
3440

- intenter ou se défendre à toute procédure judiciaire en réclamation de loyers, en résiliation de bail, en passation de titre, en annulation ou résiliation de vente, en dommages-intérêts, en injonction, en expulsion ou autres;
- signer tout contrat pour l'exécution de tous travaux ou pour la fourniture de tous services ou matériaux;
- recevoir des avis de convocation, assister ou voter lors de toute assemblée des actionnaires de toute personne morale.

b) Administrer et gérer tous ses biens immobiliers, y incluant:

- acquérir, donner en garantie, hypothéquer, échanger, céder, vendre ou autrement aliéner tous biens immobiliers;
- offrir en location, louer ou sous-louer tout ou partie d'un immeuble;
- signer, renouveler ou résilier un bail relatif à tout ou partie d'un immeuble;
- percevoir les loyers;
- reprendre possession de tout immeuble, partie d'un immeuble, logement ou appartement;
- entretenir, faire entretenir, réparer ou faire réparer tout ou partie d'un immeuble;
- intenter ou se défendre à toute procédure judiciaire en réclamation de loyers, en résiliation de bail, en passation de titre, en annulation ou résiliation de vente, en dommages-intérêts, en injonction, en expulsion ou autres;
- signer tout contrat pour l'exécution de tous travaux ou pour la fourniture de tous services ou matériaux.

c) Administrer toutes ses entreprises, y incluant:

- administrer toute entreprise constituée ou non en société par actions ou en compagnie;
- engager, discipliner, déplacer, suspendre, mettre à pied, licencier ou congédier tout employé;
- emprunter auprès de toute personne, physique ou morale, les sommes requises pour l'exploitation de toute entreprise;
- hypothéquer ou consentir quelque autre sûreté que ce soit sur les éléments d'actif, tangibles et intangibles, mobiliers et immobiliers de toute entreprise;
- intenter ou se défendre à toute procédure judiciaire en réclamation de loyers, en résiliation de bail, en passation de titre, en annulation ou résiliation de vente, en dommages-intérêts, en injonction, en expulsion ou autres;
- signer tout contrat pour l'exécution de tous travaux ou pour la fourniture de tous services ou matériaux.

d) En général:

- effectuer tout placement d'argent, de façon spéculative ou non;
- recevoir toutes les sommes qui lui sont dues ou qui peuvent devenir dues, à quelque titre que ce soit, et en donner quittance;
- emprunter toute somme d'argent et signer tout document utile en ce sens, dont des billets promissaires payables à terme ou à demande, reconnaissances de dette et contrats de prêt;
- se porter caution auprès de toute personne et renoncer au bénéfice de division et de discussion;
- émettre, signer, tirer, endosser ou encaisser toute lettre de change, y incluant billets promissaires, chèques ou autres;
- faire assurer tous les biens meubles et immeubles, payer les primes

